



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de l'environnement

Question écrite n° 90335

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur la position des États favorables à ce qui est appelé « la révolution du gaz de schiste », un carburant fossile non conventionnel, dans les négociations internationales visant à lutter contre les gaz à effet de serre (GES) et à permettre la transition énergétique. En effet, les pays recourant et pratiquant l'exploitation du gaz de schiste valorisent leurs réserves en énergie fossile, entendent sécuriser leur indépendance énergétique et dépensent moins en importations ce qui est favorable aussi à la compétitivité de leurs entreprises. Ils font valoir aussi une émission de GES moins importante du fait du recours au gaz de schiste et à son utilisation dans le mix électrique. Ces avantages peuvent les conduire à ne pas faire de la lutte contre le réchauffement climatique une priorité malgré la nécessité à terme d'une réelle politique climatique. Elle lui demande comment le Gouvernement entend aborder cette question dans les prochaines négociations internationales sur le climat et notamment la conférence des Nations unies sur les changements climatiques.

Données clés

Auteur : [Mme Marietta Karamanli](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90335

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Transition écologique et solidaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 octobre 2015](#), page 7840

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)